

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 1 décembre 2014

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet Jérôme Roy Kassim Doumbia

SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTES : Joanne Richard Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. Le maire suppléant, Patrice-Éloi Mallet souhaite la bienvenue au public.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Le maire suppléant Patrice-Éloi Mallet déclare conflit aux points 8 g) et h) de l'ordre du jour.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

i) Réunion ordinaire publique du 3 novembre 2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 3 novembre 2014 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion urgente publique le 12 novembre 2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 12 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

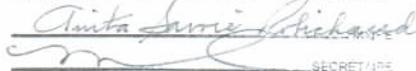
La secrétaire municipale informe le Conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués sauf pour une correspondance avertissant le comité de gestion de la Piscine régionale de Shippagan que le conseiller Kassim Doumbia siègera pour la Ville sur le comité de gestion.

6. Correspondance

La secrétaire municipale procède à la lecture des correspondances :

- Elle informe le Conseil municipal que le rapport de la GRC pour le mois d'octobre 2014 est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

VILLE DE SHIPPAGAN


SECRETARIE
MUNICIPALE

7. Rapport des comités et suivi

a) Infrastructure et Finance

i) Approbation des états financiers au 30 septembre 2014 ^{octobre NR RSK}

Le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2014 démontrant un surplus de 51 106,55 \$ dans le fonds général et un déficit de 29 490,75 \$ dans le fonds d'eau et égout, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on accepte les états financiers tels que présentés.

**Quatre (4) personnes pour et une (1) personne contre.
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.
ADOPTÉE**

i) Approbation des déboursés d'octobre 2014

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des déboursés pour le mois d'octobre 2014, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le conseil accepte les déboursés suivants :

Pour le fonds général :

Octobre 308 316,20 \$

Pour le fonds d'eau et égout:

Octobre 45 576,98 \$

**Quatre (4) personnes pour et une (1) personne contre.
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.
ADOPTÉE**

b) Développement durable intégré

i) Rapport du président

Le président du comité Développement durable intégré, Patrice-Éloi Mallet, lit et dépose son rapport.

8. Affaires nouvelles

a) Facturation du service d'eau : application de l'Arrêté no 51-2010, article 13

Il est ATTENDU QUE l'Arrêté no 51-2010 est un règlement de la municipalité afin de respecter les taux et les charges d'eau, la location des compteurs, les taux et charges pour les frais de raccordement.

il est STIPULÉ à l'article 13 : « Le conseil municipal pourra exiger qu'un compteur soit installé dans un commerce ou une habitation qui consomme beaucoup d'eau, par voie de résolution. Le compteur sera fourni par la Ville de Shippagan, mais les frais d'installation seront la responsabilité du propriétaire. Par contre, la facturation minimum sera effectuée selon le tableau d'unité marqué « Annexe A » inclus dans cet arrêté. ».

le conseil ayant pris en considération que certaines facturations au compteur d'eau ne rencontrent pas le minimum d'unité marqué à l'Annexe A de l'Arrêté no 51-2010, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy qu'à partir de l'année 2015, que ces comptes clients soient facturés à l'unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Annulation de la réunion publique de mars 2015

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la réunion publique du conseil municipal, prévue le lundi 2 mars 2015, soit annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Comité de patrimoine – Madame Lucie Mallet

Le conseil municipal ayant reçu une demande de Madame Lucie Mallet informant la Ville de Shippagan de son intention de former un comité du patrimoine pour la grande région de Shippagan, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le conseil municipal donne son appui à Madame Lucie Mallet pour son initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Renouvellement des mandats pour le poste d'Assistant chef pompier et du 1^{er} Capitaine

La Ville de Shippagan ayant procédé à l'affichage des postes d'Assistant chef pompier et du poste de 1er Capitaine dont les mandats deviennent échus le 31 décembre 2014, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on renouvelle la nomination de Stéphane Hébert au poste d'Assistant chef pompier et de Yves Hébert au poste du 1er Capitaine, pour un mandat se terminant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Demande de financement temporaire du Centre de plein air Les arpens de neige Inc.

La ville de Shippagan ayant reçu du Centre de plein air Les arpens de neige Inc., une demande de financement temporaire pour l'achat d'une surfaceuse, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la Ville débourse le montant de 99 045\$ pour l'achat de la surfaceuse, montant qui sera remboursé à la Ville par le Centre de plein air les arpens de neige inc., d'ici le 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Élection d'un président d'assemblée

Le maire suppléant quitte son siège à 19 h 20.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le conseiller Kassim Doumbia soit nommé à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) 1^{er} lecture par son titre de l'Arrêté no 79 (20), un arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté no 79 (20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) 2^e lecture par son titre de l'Arrêté no 74 (20), un arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté no 79 (20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire suppléant Patrice-Éloi Mallet reprend son siège à 19 h 23.

9. Mot du Maire

Le maire suppléant lit et dépose son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 27 et le maire suppléant donne la parole au public.

PV 2014 12 01 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

Antoine Sami Bocheaud

SECRÉTAIRE MUNICIPAL